1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : GEROPON ACR/5

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Emulsifiant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RHODIA Italia S.p.a.
Via Milano, 78/80 20021
Ospiate di Bollate - Milano - Italia
Tel : +39.02.38.33.41

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xi: Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Pictogramme :

Irritant

Symbole(s) : Xi Irritant

Phrase(s) R : R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques.
Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Solution aqueuse de ALKYLETHERSULFOSUCCINATE DE SODIUM

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-(3-carboxy-1-oxosulfopropyl)-ω-(decyloxy)-, disodium salt (5 OE)	No.-CAS : 68630-97-7 auto classification	Xi; R41	H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1	>= 30 - < 40
Decyl alcohol ethoxylated	No.-CAS : 26183-52-8 auto classification	Xi; R41	H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1	>= 1 - < 3

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : Non applicable (Liquide aqueux).

Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières.
Pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide aqueux; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. Toutefois, après évaporation de l'eau, le résidu peut éventuellement brûler, avec: avec dégagement de gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Éviter le contact avec les yeux. Équipement de protection individuelle Porter des gants appropriés. Protection des yeux/du visage Porter un vêtement de protection approprié. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage

Récupération	:	Endiguer. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Ramasser mécaniquement le produit par aspiration. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Rappel : La hauteur du gerbage ne doit pas dépasser 3 palettes.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Produits incompatibles	:	Oxydants forts
Conditions d'emballage		
Conditions d'emballage	:	Conteneurs plastiques.
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques.
Matériaux d'emballage - A éviter	:	Acier ordinaire.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Eviter les projections.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	Gants en néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de protection chimique Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et réglements locaux.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	donnée non disponible
État physique	:	liquide

Couleur	:	incolore à faible jaune.
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	5,0 - 6,0 à 10 % (m/v) Solution aqueuse
Point/intervalle de fusion	:	env. 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Point d'éclair	:	Non applicable (liquide aqueux dont les composants organiques ont un point d'éclair > 100 °C)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Hydrocarbures aromatiques insoluble solvants organiques polaires. dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (tensio-actif)
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	env. 1,08 g/cm3 à 20 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	75 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Tension superficielle	:	31 mN/m à 20 °C
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique,libère (après évaporation de l'eau) : (Oxydes de carbone - CO + CO2). Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	D'après les données sur les composants Non classé nocif en cas d'ingestion Rapports non publiés calcul par la méthode conventionnelle
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	D'après les données sur les composants Par analogie Non classé irritant pour la peau Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	D'après les données sur les composants Par analogie Risque de lésions oculaires graves. Rapports non publiés calcul par la méthode conventionnelle

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Pas d'information disponible.

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Dans les tests réalisés sur les composants de la préparation : N'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée Par analogie Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	D'après les données sur les composants Par analogie Le produit est considéré comme non génotoxique Rapports non publiés Données bibliographiques
Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Totalement biodégradable D'après les données sur les composants Par analogie Rapports internes non publiés Données bibliographiques

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (tensio-actif)

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	D'après les données sur les composants Par analogie Nocif pour les organismes aquatiques. Données bibliographiques Rapports internes non publiés

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Motif élimination déchet	:	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H318	Provoque des lésions oculaires graves.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.